



La copine de mon père me vole tout!

Par **azerty1313**, le 11/08/2013 à 18:31

Bonjour,

Mon père possède un élevage équestre ainsi que de nombreux terrains agricoles, machines, etc.

Il vit depuis de nombreuses années avec une femme de 20 ans sa cadette et ils se sont pacsés il y a quelques années.

J'ai appris qu'il lui a vendu plusieurs terrains pour trois fois rien, plusieurs chevaux seraient à son nom alors qu'elle n'engage aucuns frais.

Lorsque je lui demande se qu'il se passe et quand il va me laisser poursuivre l'élevage, il me répond que cela ne me regarde pas.

J'ai peur que petit à petit il lui vende tout.

Que puis-je faire de son vivant?

Comment puis-je préserver ce qui est censé me revenir de droit? [fluo]merci[/fluo]

Par **cocotte1003**, le 11/08/2013 à 20:12

Bonjour, tant que votre père est vivant et en pleine capacité, il fait ce qu'il veut avec son argent. Gardez le plus de preuves possibles de ce que vous pensez être une dérive et vous les présenterez au notaire au moment de la succession, cordialement